

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	32 (1903)
Heft:	6
Artikel:	Bilan géographique de l'année 1902 [suite]
Autor:	Alexis
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1039753

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XXXII^e ANNÉE

N^o 6.

15 MARS

Bulletin pédagogique

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE DE FРИBOURG

Abonnement pour la Suisse : 3 fr. — Pour l'étranger : 4 fr. — Prix du numéro : 20 ct.
Prix des annonces : 15 ct. la ligne. — Rabais pour les annonces répétées

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à **M. J. Dessibourg**,
Directeur de l'Ecole normale, Hauteville-Posieux.

Pour les annonces, écrire à *MM. Bondallaz et Wicht, instituteurs, à Fribourg*, et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à *l'Imprimerie-Librairie catholique, Grand'Rue, 13, Fribourg*.

SOMMAIRE : *Bilan géographique de l'année 1902 (suite). — L'instruction publique au temps de la Rome des papes (suite). — Le travail de l'enfant hors de l'école (suite et fin). — Sur la mémoire. — Pour les aveugles. — Ils ne lisent pas!... — Bibliographies — Correspondances. — Chronique scolaire. — Deux amis.*

BILAN GÉOGRAPHIQUE DE L'ANNÉE 1902

(Suite.)

IV OCÉANIE

Australie. — La Fédération Australienne ou *The commonwealth of Australia*, solennellement inaugurée le 1^{er} janvier 1901 à Melbourne, capitale provisoire, ne s'organise pas sans difficultés.

Non seulement la *Nouvelle-Zélande* n'y est pas entrée, mais les colonies fédérées montrent déjà des divergences dans leurs prétentions, surtout au point de vue de la politique commerciale, et le président fédéral aussi bien que le lord gouverneur anglais, résidant à Sydney, doivent user de beaucoup de ménagement.

Pour la défense territoriale et maritime de l'Empire britannique, qui comprend l'Angleterre et ses possessions d'outre-mer, la République Australienne a consenti à contribuer pour

5 millions de francs et la Nouvelle-Zélande pour 1 million : au total 6 millions ; ce qui est fort peu de chose.

Toutefois, la République jouit d'une certaine prospérité, et les mines d'or de l'Australie occidentale, qui acquièrent de l'importance, provoquent la construction de nombreux chemins de fer vers les champs d'or de Collgardie, malgré l'aridité du grand désert Victoria qu'il faut traverser.

Par contre, on signale toujours dans les districts centraux le fléau des lapins, lesquels, ravageant les pâturages, affament les troupeaux qui font la richesse du pays. Désespérant de les faire disparaître par le poison, les pasteurs se sont transformés en trappeurs pour prendre au piège ces rongeurs malencontreux et les faire manger... par les Anglais de Londres. A cet effet, ils posent dans l'après-midi des milliers de pièges, qu'ils viennent relever le lendemain de grand matin ; puis ils se hâtent d'expédier le gibier par un service de voitures qui le porte à la gare la plus voisine ; de là, il est dirigé sur Melbourne, où, grâce à des procédés frigorifiques, les lapins sont gelés et embarqués pour le marché londonien. Celui-ci en a reçu l'an dernier plus de 30 millions, quantité équivalente à 750000 moutons ; en outre, la seule colonie de Victoria y a expédié plus de 800000 kilogrammes de conserves de lapins, qu'on trouve excellentes. A quelque chose malheur est bon, et si les lapins ainsi expédiés sont remplacés par d'autres dans les champs australiens, tout au moins, comme dit la chanson, « ce ne sont plus les mêmes ».

Les *Indes néerlandaises* sont dans le *statu quo* ; mais le gouvernement n'y trouve plus les grands bénéfices qu'il faisait sur les cultures.

Aux *Philippines*, les troubles paraissent avoir cessé et le président des Etats-Unis, Roosevelt, se propose de constituer ces îles en *République*, avec autonomie progressive. C'est un moyen sans doute de se décharger sur les habitants des frais d'administration et de défense, mais l'indépendance absolue ne sera pas accordée de sitôt, si elle l'est jamais.

Nous avons parlé du projet du câble sous-marin qui reliera les Philippines avec Honolulu et San Francisco, d'une part, la Chine de l'autre. Dans l'île *Tituila*, qui fait partie de l'archipel des Samoa, on construit à Pago-Pago un port considérable avec quais et bassins en acier, outillés à la perfection pour donner à la flotte américaine un point d'appui, en vue de l'affluence que le percement de Panama va provoquer dans le Grand Océan.

La France ne fait rien d'analogique à *Taïti* et aux îles *Marquises*, qui ne sont même pas reliées par câble ou par service de paquebots avec la Nouvelle-Calédonie.

Les îles *Hébrides* restent toujours possession indivise entre la France et l'Angleterre.

Rien de nouveau dans les archipels dépendant de l'Allemagne, depuis qu'elle a obtenu les îles Samoa.

En résumé, les Hollandais commandent en Océanie à 35 mil-

lions d'indigènes, les Américains à 7 millions, les Anglais à près de 6 millions de blancs ou d'indigènes, les Allemands à cinq cent mille indigènes ; les Portugais à trois cent mille et les Français à cent mille.

Total, environ 50 millions d'habitants, sur une superficie de 11 millions de kilomètres carrés, dont plus des trois quarts appartenant à l'Angleterre et un cinquième à la Hollande.

(A suivre.)

F. ALEXIS.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE AU TEMPS DE LA ROME DES PAPES

(Suite.)

III Ecole des filles.

5^e Ecoles gratuites annexées aux monastères

a) *Les Religieuses de l'Annonciade*, près de l'*Arco de' Pantani*.

b) *Les Carmélites Barbérines*, établies aux frais du cardinal de la famille des princes Barberini, dans la via di Porta Pia, aujourd'hui via Venti Settembre.

c) *Les Dames du Sacré Cœur*, fondées en France par Sophie Barras et approuvées par Léon XII, le 22 décembre 1826, ont trois établissements où elles tiennent des écoles gratuites pour les petites filles, six heures par jour. La Trinité des Monts compte 150 élèves ; Sainte-Rufine, 300, et la maison du Janicule, 40 ; en outre, une quarantaine d'autres, orphelines pour la plupart, sont formées aux travaux du ménage et entretenuées de tout par une association de dames charitables.

d) *Les Dominicaines de Sainte-Catherine de Sienne*, au Monte Magna napolit, au-dessus du Forum de Trajan.

e) *Les Religieuses de Saint-Joseph*, à Capolecase.

f) *Les Religieuses Mantellate*, ainsi nommées du costume qu'elles portent.

g) *Les Religieuses Oblates*, près du Capitole.

h) *Les Sœurs Pies*, à Saint-Pascal, au Trastevere.

i) *Les Sœurs de Sainte-Pudentienne* dans la rue de ce nom.

j) *Les Sœurs des Sept Douleurs*, au Trastevere.

k) *Les Ursulines*, fondées en 1537, par sainte Angèle de Merici, se sont fixées à Rome en 1688, sous le pontificat d'Innocent XI. Leur établissement est près du Corso ; elles s'occupent des petites filles de sept à douze ans. Le Trésor public leur fournit une allocation annuelle de 1000 écus.

l) *Les Sœurs de Saint-Joseph*, dont la règle est à peu près celle des Visitandines, furent fondées en 1651, au Puy-en-